

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE

ET DE L'ALPHABETISATION

Secrétariat Général

Direction des Etudes et de la Planification

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

***DOCUMENT DE LA REQUETE SUR L'EDUCATION POUR TOUS :
PROCEDURE ACCELEREE***

Novembre 2002

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- I - LES RESULTATS OBTENUS EN REFERENCE A L'EPT**
- II - LES REFORMES SIGNIFICATIVES DE POLITIQUES EDUCATIVES QUI ONT DEJA ETE INTRODUITES.**
- III - LE PROGRAMME EPT - PA ET LES BESOINS DE FINANCEMENT**
- IV - STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN EPT _PA**
- V – ANNEXES**

SIGLES ET ABREVIATIONS

- AALFA : Apprentissage de la Langue Française à partir des Acquis de l'Alphabétisation
- AME : Association des Mères Educatrices
- APE : Association des Parents d'Elèves
- BPE : Bureau des Projets Education
- CASEM : Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
- CEBNF : Centre d'Education de Base Non Formelle
- CEP : Certificat d'Etudes Primaires
- CM2 : Cours Moyen 2^{ème} Année
- CNAPEP : Conseil National des Associations des Parents d'Elèves du Primaire
- CONFEMEN : Conférence des Ministres chargés de l'Education Nationale
- CP1 : Cours Préparatoire 1^{ère} année
- CPAF : Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
- CPI : Conseiller Pédagogique Itinérant
- CRP : Comité Régional de Programmation
- CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- DAF : Direction de l'Administration des Finances
- DEP : Direction des Etudes et de la Planification
- DGAENF : Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
- DGEB : Direction Générale de l'Enseignement de Base
- DPEBA : Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
- DREBA : Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
- ENEP : Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
- ENSK : Ecole Normale Supérieure de Koudougou
- EPT/PA : Education Pour Tous / Procédure Accélérée
- FONAEF : Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle
- GAP : Groupe d'Animation Pédagogique
- IDA : International Développement Association
- IEPD : Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré
- IP : Instituteur Principal
- IST : Infection Sexuellement Transmissible
- MEBA : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- OSEP : Organisation du Sport à l'Ecole Primaire
- PDDEB : Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PPTTE : Pays Pauvre Très Endetté
- PTF : Partenaire Technique et Financier
- SP : Secrétariat Permanent
- TBA : Taux Brut d'Admission
- VIH/SIDA :

INTRODUCTION

Le Grand défi auquel fait face le Burkina Faso est de réduire le niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toutes natures, et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques. Pour ce faire, la stratégie de réduction de la pauvreté à travers le CSLP, a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et le redressement de l'économie aux objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis. A cet effet la priorité de lutte contre la pauvreté consiste à s'attaquer au déficit social, à la sécurité alimentaire, à l'accès des pauvres à l'eau potable. C'est dans ce cadre que l'accès des pauvres aux services sociaux de base constitue un axe fondamental. Le programme Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) qui est une réponse aux questions d'éducation traitées dans le CSLP est cohérent avec ce dernier dans la mesure où le PDDEB vise en priorité à élever le niveau d'éducation de la population particulièrement rurale, à améliorer les capacités institutionnelles du secteur, à réduire les inégalités entre genre, et régions, à favoriser la décentralisation et la déconcentration du secteur.

I. Contexte et justification

1. Contexte

En adoptant la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable avec ses partenaires en 1995, le Burkina Faso s'engageait résolument vers la mise en place de stratégies de développement sectoriel afin d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes. C'est dans ce cadre que l'adoption du CSLP en 2000 confirme bien l'engagement du pays en renforçant les stratégies de lutte contre la pauvreté, l'ignorance et l'analphabétisme à travers les programmes d'expansion, de qualité et de renforcement des capacités stipulés dans le PDDEB. En déclarant l'éducation comme une priorité dans la Loi d'orientation de l'éducation, il s'agit alors de trouver les moyens nécessaires auprès des partenaires pour mettre en œuvre les ambitions du Plan décennal, dans la mesure où il est jugé crédible aux regards des engagements pris par la communauté internationale au forum mondial de Dakar et à Bamako pour ce qui concerne les six (6) pays du Sahel.¹, les moins scolarisés et avec moins de chance d'atteindre la scolarisation universelle en 2015.

2. justification

- ✓ Dans le cadre du développement de l'éducation du Burkina et du contexte de la pauvreté. Presque la majorité de la population n'a pas accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable..)², ce qui ne permet pas de contribuer pleinement au développement du pays.
- ✓ le faible niveau des indicateurs d'éducation (formel et non formel). Malgré les efforts consentis par l'Etat³, l'école reste inaccessible à la grande majorité du fait de son coût élevé pour les populations rurales et dans les zones périphériques en milieu urbain.
- ✓ La nécessité pour le Burkina d'atteindre la scolarisation universelle et d'améliorer son classement au niveau mondial pour le développement durable.

Démarche suivie dans l'élaboration du document EPT-PA

A partir de septembre 2002 plusieurs rencontres regroupant les services centraux du MEBA, du MFB, de l'Economie et du Développement, la société civile (Association des Parents d'Elèves et Mères Educatrices, les syndicats d'enseignants), les PTF, les ONG se sont tenues à Ouagadougou et à Kaya (province) pour d'abord s'approprier du TDR de l'EPT-PA, et ensuite élaborer les grandes lignes du projet de document. L'ensemble des parties prenantes ont bénéficié d'un appui technique de la Banque Mondiale sur le modèle de simulation, modèle qui avait servi par ailleurs à l'élaboration du PDDEB.

Cette démarche a été facilitée par la mise en place de la Coordination des partenaires. En effet, elle a démarré avec la Revue des Dépenses Publiques et la Reformulation des Conditionnalités dans les années 1990. Elle s'est poursuivie avec l'évaluation des procédures de passation des marchés, des capacités en matière d'audit et de responsabilité fiduciaire et la mise en œuvre des réformes induites, pendant la revue des performances au titre du CSLP, du PASRP I et de l'Initiative PPTTE. Elle sera renforcée dans le cadre des missions conjointes de supervision et de revue à mi-parcours du PASRP II.

I. LES RESULTATS OBTENUS EN REFERENCE A L'ÉPT

Le Burkina Faso a conduit, au cours de cette dernière décennie, une politique satisfaisante d'allocation des ressources qui reflète la priorité accordée à l'éducation de base. Ainsi, entre 1990 et 1999, le taux de scolarisation primaire est passé de 30% à 41% (35% pour les filles). Les nouveaux entrants en première année d'école primaire ont doublé sur la même période. Les opportunités d'éducation ont été plus grandes pour les enfants du milieu urbain et particulièrement pour ceux du milieu rural où 70% des nouvelles classes ont été

¹ Burkina, Guinée, Mali, Niger Sénégal Tchad

² Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages (EP) de l'INSD de 1994 et 1998 révèlent que près de 45% de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté estimé à environ 72 000 FCFA (moins de 1 dollars US par jour)

³ en 2000, environ 12% du budget de l'Etat a été alloué à l'éducation de base avec moins de 1% consacré à l'alphabétisation (voir en annexe l'évolution du budget les cinq dernières années).

construites ces dernières années. Les disparités entre provinces se réduisent dans la mesure où la proportion de provinces n'atteignant pas le taux de scolarisation moyen national est passée de 73% à 58%.

Ces progrès récents ont été accomplis grâce à la mise en oeuvre de deux stratégies: (i) des ressources additionnelles ont été affectées à l'éducation de base pour soutenir son développement; la part du budget du secteur de l'éducation affectée à l'éducation de base est passée de 45% à près de 60% entre 1990 et 2001 ; la mise à disposition d'écoles a aussi augmenté grâce à la construction d'environ 800 classes en moyenne par an. (ii) Plusieurs mesures ont été prises pour réduire substantiellement les coûts unitaires élevés afin de faciliter l'expansion de l'éducation de base. Ces mesures comprennent entre autres: (a) le recours principal à des instituteurs adjoints qui a permis de réduire le coût salarial moyen des enseignants du primaire de 8,2 à 6,2 fois le PIB par tête du pays; (b) l'introduction des classes à double flux qui a facilité l'accueil de 40% des élèves en zone urbaine contenant ainsi la pression démographique urbaine; et (c) le recours aux classes multigrades qui ont permis la scolarisation de 25% des enfants en zone rurale vivant dans des localités à densité de population très faible.

Le Burkina a aussi fait d'importants efforts pour atténuer les contraintes liées à la demande d'éducation. A cet effet, la proportion d'écoles disposant d'eau potable et d'installations sanitaires a atteint 47% et 45% respectivement. Le nombre de centres d'alphabétisation a plus que doublé depuis 1990 et les programmes d'alphabétisation qui ne concernaient que 90 villages en 1990 couvrent aujourd'hui 4.500 villages. Pour encourager davantage la scolarisation des populations pauvres, le gouvernement a mis en place un système de dotation gratuite de manuels scolaires depuis 1996 et a encouragé une plus grande participation des parents d'élèves à la gestion de l'école. Pour diminuer les coûts d'opportunité au profit des ménages pauvres et promouvoir la scolarisation des filles, un effort important a été fait pour construire des écoles non loin des villages, des ressources financières et matérielles ont été mises à la disposition des Associations des mères d'élèves leur permettant ainsi de mener des activités génératrices de revenus et des cantines scolaires endogènes ont été ouvertes en milieu rural.

La construction de haltes garderies en zones rurales et d'espace d'éveil dits « bisongo » est une action interministérielle pour promouvoir l'alphabétisation des femmes et leur productivité en même temps que cela favorise la scolarisation des filles.

Parallèlement à ces efforts le Burkina a pris des mesures pour améliorer la qualité de l'éducation en (a) distribuant régulièrement des manuels scolaires permettant ainsi, en moyenne, un livre pour deux élèves dans les matières fondamentales; (b) améliorant la qualification des enseignants particulièrement en zone rurale; et (c) introduisant sur une base expérimentale l'enseignement bilingue. Dans l'ensemble, ces progrès ont permis de réduire les disparités de scolarisation entre zones rurales et urbaines, entre régions, ainsi qu'entre garçons et filles.

Malgré ces efforts des problèmes importants subsistent :

- l'allocation des ressources au bénéfice du secteur de l'éducation peut être encore améliorée: les ressources publiques affectées au secteur de l'éducation représentent 21,6% des dépenses publiques et 2,8% du PIB, alors qu'en moyenne les pays africains HIPC consacrent en moyenne 4,0% de leur PIB à l'éducation;
- les coûts unitaires restent élevés au primaire (0,24 fois le PIB par tête d'habitant comparativement à 0,15 en moyenne pour les pays d'Afrique francophone);
- en zones rurales, la proportion de ménages n'inscrivant pas leurs enfants à l'école augmente des déciles les moins pauvres aux plus pauvres;
- le taux de rétention est bas, 60% comparativement à 67% en moyenne pour les pays d'Afrique Francophone; et il ne correspond qu'à 49% en milieu rural, et à 41% pour les filles de cette zone;
- le système éducatif reste caractérisé par des taux de redoublement élevés: 15% entre la première année et la cinquième année du primaire et environ 40% au CM2 , ce qui se traduit par une pression de demande sociale pour le premier cycle du secondaire;
- le coût de production d'un diplômé du primaire est deux fois ce qu'il devrait être; les taux d'abandons sont élevés dans le Nord (10.9%) et plus faible dans le sud-ouest (3,5%) ; l'écart genre exprimé en taux d'abandons varie entre régions: celui des garçons est de 12,5% et celui des filles de 7.1 % dans le Nord; et dans l'ouest les taux sont respectivement de 8.1% et 3.7% ; dans les autres régions le taux d'abandons des filles est soit plus élevé ou sensiblement le même; et la pandémie du SIDA peut minorer les résultats jusqu'ici atteints. Non seulement la réduction de la durée de vie qui serait due au SIDA limite les bénéfices découlant de l'investissement en éducation, mais elle menace l'efficacité du système à cause de l'augmentation de l'absentéisme des maîtres et élèves, de la nécessité de remplacement des maîtres malades, du nombre croissant d'enfants orphelins du SIDA, compliquant ainsi les tâches de gestion du système éducatif.

II. LES REFORMES SIGNIFICATIVES DE POLITIQUES EDUCATIVES QUI ONT DEJA ETE INTRODUITES

La politique globale de développement du système à l'horizon de l'année 2010 repose sur deux principes: augmenter la couverture d'éducation de base en vue de l'éducation universelle tout en améliorant sa qualité; et assurer que le développement du système éducatif y compris le niveau post- primaire satisfasse la demande en main d'œuvre éduquée les sortants du système éducatif répondent en quantité et qualité aux besoins de l'économie. La perspective pour les prochaines années est donc de poursuivre cette politique de priorité pour le développement de l'éducation de base en quantité et en qualité, mais aussi de permettre un certain développement des niveaux post- primaires. Il s'agit d'une part de viser un

meilleur équilibre d'ensemble du système, de répondre aux aspirations d'une partie de la population dans ce domaine et d'avoir des bases pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'emploi moderne et du secteur informel et que urbain et rural. La tenue des Assises nationales sur l'éducation en 2002 avait pour objectifs entre autres de réfléchir sur le lien à établir entre tous les maillons du système éducatif. Et éviter les goulots d'étranglement entre les différents niveaux.

Pour l'éducation de base, le PDDEB vise à accroître l'accès à une éducation de base suffisamment qualitative pour la majorité de la population du pays par la recherche de solutions rentables et financièrement durables, capables de résoudre les problèmes qui ont jusqu'à présent ralenti le développement du secteur, causé son iniquité et son inefficacité. Le développement de la petite enfance est au cœur de la priorité éducative, c'est pourquoi on note le développement de structures d'accueil en milieu urbain comme en milieu rural⁴. Le gain occasionné par le développement de la petite enfance est indéniable dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, l'allègement des femmes pour les activités de développement économique.

Le PDDEB impliquera nécessairement les communautés et les ONG et mettra au point des programmes pour :

A. Accroître l'accès à l'éducation de base en agissant aussi bien du côté de la demande que de l'offre et intensifier les actions de sensibilisation en direction de l'alphabétisation.

- Du côté de l'offre, les politiques et les programmes en place seront élargis afin d'augmenter le nombre d'écoles primaires, d'accroître la capacité des écoles à travers le système multigrade, de double flux et de réduire les redoublements, de recruter et former plus d'enseignants, d'élaborer de nouvelles approches d'alphabétisation et d'éducation de base pour les femmes et les enfants déscolarisés, et d'accorder la priorité, en termes de dépenses aux zones rurales en général, et aux populations les plus vulnérables.

Depuis les années 1990 les efforts de l'Etat et de ses partenaires ont abouti à des formules innovantes comme les CPAF, les CEBNF, la méthode AALFA, les écoles bilingues dont on essaie toujours d'améliorer les insuffisances, convaincu qu'on ne peut atteindre la scolarisation universelle en 2015 qu'en développant toutes les initiatives permettant d'offrir à tous « une éducation tout au long de la vie ».

- En ce qui concerne la demande, les politiques et programmes en place seront élargis afin de continuer la politique de distribution gratuite de manuels scolaires à tous les enfants depuis 1996 quel que soit l'établissement fréquenté (réduire ainsi les coûts pour les familles), de proposer des programmes de nutrition et d'alimentation, d'impliquer les parents d'élèves dans les prises de décision et dans la gestion de l'école, d'intensifier les efforts et les incitations visant à attirer les filles à l'école et de mettre en place des programmes de sensibilisation/négociation et de mobilisation orientées vers les activités génératrices de revenus et le développement local dans les zones encore réfractaires à l'école. La prise en charge des enfants sur le plan nutritionnel⁵, sanitaire est un défi majeur, car dans un contexte de pauvreté, la question de l'état de santé des élèves, de la disponibilité de cantine s'avèrent comme déterminants dans la fréquentation mais également dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement.
- S'agissant de la question de la qualité, il faut s'investir spécifiquement dans les programmes préscolaires conçus pour favoriser la survie, la croissance et le développement du jeune enfant et dans les systèmes qui maintiennent les acquis dus à ces interventions précoces en vue d'établir un continuum efficace entre les programmes de la petite enfance (Bisongo et garderie populaire), l'enseignement bilingue à l'école primaire et le système formel. Cette vision enrichie est fondée sur l'indivisibilité des droits en faveur du jeune enfant. Elle intègre une approche participative et multisectorielle nécessitant un encadrement de proximité.

B. améliorer le cadre d'apprentissage scolaire en offrant des programmes et du matériel pédagogique, la mise en place d'une politique d'éclairage des écoles (installation de plaques solaires) qui valorisent l'apprentissage, renforcent l'efficacité des stages de perfectionnement, responsabilisent les écoles dans la recherche d'une plus

⁴ En milieu rural les classes du préscolaire sont appelées des « bisongo » ou l'enfant exemplaire en langue nationale Mooré

⁵ Mise en place de cantines scolaires, **dotation de rations à emporter** notamment pour les filles

grande qualité de l'éducation et de meilleurs résultats, et augmenter le volume horaire d'enseignement à plus de 800 heures⁶.

La qualité de l'enseignement dépend plus de la maîtrise des démarches pédagogiques (techniques et procédés) que de la durée de la formation initiale. La réalité du Burkina en ce qui concerne le personnel enseignant montre plusieurs catégories (sans formation, un an de formation deux ans de formation) d'entre eux exercent dans le système, mais le rendement n'est pas toujours lié au nombre d'années de formation initiale, d'autres facteurs comme la vocation, la motivation, les conditions de travail, l'encadrement rapproché sont déterminants pour un enseignement de qualité.

C. continuer à travers le programme d'éducation, les activités en cours par le biais du Projet Population Sida, en recrutant suffisamment d'enseignants pour remplacer ceux qui sont malades du Sida, former et informer le personnel existant et les nouveaux aux problèmes du Sida, assurer la communication aux élèves en mettant en place : (i) un système de tutorat, (ii) une sensibilisation adaptée, (iii) des supports pédagogiques visant les changements de comportements, (iv) une révision du curriculum, en s'appuyant sur les associations et ONGS impliqués dans la lutte contre le SIDA pour l'aide et l'appui aux orphelins du SIDA.

D. renforcer les capacités à tous les niveaux pour favoriser la décentralisation et les transferts dans le cadre d'un appui budgétaire, mettre en place un système de gestion renforcée des passations des marchés au niveau local tout en assurant un suivi rigoureux de la gestion financière, en cohérence avec le suivi global des objectifs du système éducatif et de ses plans d'action.

E. rehausser l'équité et la rentabilité des dépenses à travers un accroissement des dépenses non-salariales.

Les objectifs pour les dix prochaines années sont les suivants :

- accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation primaire, de 40 % à 70%, en particulier pour les enfants et les filles en milieu rural et améliorer la qualité et son efficacité du système ce qui ferait passer son gain de productivité de 24% à 55% ;
- offrir une alphabétisation de qualité aux adultes (en particulier pour les femmes et les habitants des zones défavorisées), aux jeunes prématurément déscolarisés et non scolarisés et faire passer le taux d'alphabétisation de 22% à 40%, avec des programmes d'alphabétisation de base et fonctionnelle, dispensés par des ONG et associations communautaires à des coûts récurrents réduits. L'adoption du fonds d'alphabétisation et de l'éducation non formelle participe de cet esprit de partage des rôles dans le sous secteur ;
- offrir à 300.000 enfants de la classe d'âge 3-6 ans une éducation centrée sur le développement de la petite enfance, à 165.000 jeunes de la classe d'âge 9-15 ans non scolarisés ou déscolarisés une éducation bilingue de quatre ans et une formation pré- professionnelle, à coûts récurrents réduits ;
- améliorer la qualité des apprentissages et d'enseignement afin de réduire les gaspillages dus aux niveaux élevés de redoublement et d'abandon ;
- renforcer la capacité de gestion des écoles, des inspections et des régions ainsi que la capacité de pilotage du MEBA compatible avec le volume d'activités en très forte croissance qui sera généré par le programme et la politique de décentralisation et de déconcentration du pays.

Il est donc prévisible qu'à l'horizon de l'année 2010, eu égard à l'augmentation de la population scolarisable d'environ 30% sur la période, le nombre des jeunes scolarisés à ce niveau passera de 800 000 à 1 800 000, soit 123 % d'augmentation sur la période.

Pour les autres ordres d'enseignement, les perspectives d'expansion sont les suivantes :

- dans le premier cycle secondaire, les effectifs passeraient de 134 000 à 229 000, soit une augmentation de 71 % ;
- dans le second cycle secondaire, les effectifs passeraient de 27 000 à 48 000, enregistrant une croissance de 78 % ;
- dans l'enseignement technique public, les effectifs pourraient passer du chiffre de 3700 à celui de 8000, enregistrant une augmentation de 116% ;
- et dans le supérieur, les effectifs pourraient augmenter de 50% sur la même période.

⁶ Dans le contexte de la décentralisation les enseignants seront recrutés au niveau BEPC, avec un an de formation initiale dans les ENEP, soutenus par des formations continues, un encadrement de proximité, la création de centres de ressources.

Ces perspectives démontrent à la fois la volonté d'une priorité pour la scolarisation de base et son inscription dans une conception équilibrée de développement du secteur éducatif. Outre ces éléments de nature quantitative, cinq mesures essentielles et fortement complémentaires de la politique éducative sont en cours de mise en oeuvre :

- maîtriser le cadre financier du programme décennal en: (i) faisant passer (dans le cadre de la réduction de la dette) la proportion du budget de l'Etat affecté au budget de fonctionnement du secteur de l'Education de 21.6 à 26% en 2010 tout en s'assurant que la part de l'éducation de base sera à 60% dans ce budget dont 53% pour le primaire et 7% pour l'alphabétisation; (ii) en s'assurant que les enseignants du primaire seront recrutés dans les dix prochaines années, au niveau décentralisé avec une: rémunération variant entre 3,5 et 5 fois le PIB par tête selon l'ancienneté dans l'emploi. L'application de cette mesure conduirait à obtenir un coût moyen correspondant à environ 4,7 fois le PIB par tête du pays rendant ainsi le programme financièrement faisable. En effet ,un élément essentiel considéré dans le programme est celui du recrutement des enseignants du primaire dans la mesure où il est anticipé que 29 000 enseignants soient recrutés d'ici 2010.
- maîtriser le cadre institutionnel. Les directions de gestion, de conception, d'évaluation, de programmation, de pilotage, et de supervision du secteur de l'éducation, ainsi que les directions régionales et départementales, et les inspections, vont devenir un élément clé de la mise en oeuvre du programme décennal. De surcroît, l'initiative PPTTE va mettre à la disposition des secteurs sociaux des crédits budgétaires substantiels. Il est donc envisagé de réformer l'organisation du MEBA afin que ses services soient totalement opérationnels dans les meilleurs délais.. Cette refonte en profondeur de l'administration du MEBA va permettre de préciser les missions, responsabilités, profils professionnels adaptés, normes, et stratégies de gestion et de pilotage, et fixer les postes budgétaires au niveau décentralisé. Le renforcement des capacités de pilotage de l'éducation de base par les Directions Régionales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DREBA) et d'encadrement des actions par les Directions Provinciales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) et les inspections sera ainsi assuré.
- mener des actions concrètes ciblées au profit des plus pauvres et des groupes vulnérables : la mise en oeuvre d'une approche intégrée de l'éducation (formelle et non formelle) afin de stimuler la demande d'éducation et de mieux intégrer l'école au milieu. La poursuite et l'intensification de la construction de salles de classe équipées et des logements de maîtres, essentiellement en milieu rural pour satisfaire la demande là où elle se manifeste -La construction systématique de latrines dans toute nouvelle école pour un environnement sain et une bonne éducation intégrant l'hygiène et la santé. La réalisation systématique de points d'eau (forages ou puits à grand diamètre) pour une éducation intégrant l'hygiène et la santé, la sauvegarde de l'environnement. La généralisation et l'intensification des actions en faveur des cantines scolaires, notamment en milieu rural. par des investissements et équipements qui rendraient les cantines autonomes, éléments importants de la fréquentation scolaire. L'autorisation de calendriers scolaires flexibles en zone rurale, et l'exemption des cotisations annuelles des parents d'élèves pour les élèves filles et dans les vingt provinces les moins scolarisées. La poursuite de la politique de distribution gratuite de manuels scolaires.
- améliorer l'efficacité dans l'usage des ressources publiques en éducation en agissant de façon sensible sur la fluidité des flux d'élèves tant dans le primaire que dans le secondaire. Les mesures en cours d'instruction visent d'ici 2010 d'une part à faire passer de 60 à 75 % la proportion des élèves de CP1 qui atteignent le CM2 et d'autre part à réduire la proportion des redoublants dans le primaire de 18 à 8 %. Des progrès de nature comparable sont envisagés pour le secondaire.
- prendre des mesures adaptées. dans la mesure où les progrès de la couverture scolaire concerneront de façon principale les zones rurales, pour permettre à ces populations, et notamment les plus pauvres, de bénéficier effectivement des investissements éducatifs mis en place. que pour assurer que ces investissements seront socialement rentabilisés. Le point important est qu'il sera sans doute important de trouver les adaptations nécessaires par rapport à l'offre de services éducatifs traditionnels pour rencontrer les demandes de ces populations.

Alphabétisation et éducation non formelle

Parce que la pauvreté est plus accentuée en milieu rural, le développement de l'éducation de base et notamment de l'alphabétisation constitue un élément déterminant de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le programme décennal prévoit une accélération des efforts en faveur des zones déshéritées à travers :

- La mise en oeuvre de micro-projets économiques destinés aux femmes en accompagnement de leur formation ;
- La mise en place de centres permanents d'alphabétisation et de formation

- L'intégration des actions d'alphabétisation / formation au sein d'un ensemble d'activités et services (santé, éducation, crédit, vulgarisation...).
- Pour les années à venir le Gouvernement portera un effort dans le secteur de l'alphabétisation en portant à au moins 7% la part du budget de l'alphabétisation dans le budget du Ministère. Avec l'adoption du Fonds pour l'Education Non Formelle (FONAENF) en 2002 et la stratégie du « faire-faire », le Burkina a opté pour la valorisation de l'alphabétisation comme levain de développement. Avec le FONAENF, l'action des ONG opérant dans le secteur sera soutenue pour donner à la possibilité aux adultes d'apprendre dans leur langue comme médium d'enseignement et de valoriser les cultures à travers nos langues.

III LE PROGRAMME EPT-PA ET LES BESOINS DE FINANCEMENT

III -1 Le Programme en référence au cadre indicatif.

L'EPT-PA est conforme aux stratégies et programmes du Burkina. Cette initiative va aider le Burkina à accélérer l'atteinte de ses objectifs. Ainsi et par rapport au cadre indicatif les objectifs du Burkina sont les suivants :

Tableau 1 : Cadre Indicatif

Indicateurs	Valeur en 2001 ⁷	Valeurs indicatives en 2015	Cible, Raison et Mise en oeuvre		
			Cible		Raison / Plan prévu
			Valeur	Date	
Mobilisation des Ressources					
Revenus domestiques en % du PIB	12,5	14-18	14.5	2011	
.....
Dépenses publiques courantes d'éducation en % des dépenses courantes discrétionnaires	21	20	25	2015	Encadré1
.....
Dépenses publiques courantes pour le primaire en % des dépenses courantes totales d'éducation	58	50	50	2015	Encadré2
Indicateurs de flux d'élèves					
% du groupe d'âge entrant en première année primaire	41	100	100	2010	Encadré 3
.....
% du groupe d'âge atteignant la 6 ^{ème} année du primaire	25	100	100	2015	
.....
% redoublants parmi les effectifs du primaire	18	10	8	2015	Encadré 4
Indicateurs de production des services éducatifs					
Rapport élèves-maîtres dans les écoles primaires publiques	51/1	40/1	42/1	2011	
Salaire moyen annuel des enseignants actuels	7.6				
Nouveaux enseignants	3.6	3.5	4		Encadre5
Autres Dépenses courantes/Coûts enseignant en %	44		45	2015	
Nombre d'heures annuelles instruction dans les écoles primaires publiques.	820	850-1000	1000	20 05	Encadre6
% des élèves scolarisés dans des écoles où le financement est privé	12	10	8	2010	Encadre7
Coût de construction d'une salle de classe équipée.	7,000\$	8000US\$	7,500\$ ⁸		Encadre 8

III - 2 Les besoins de financement EPT-PA.

S'agissant du cadre macroéconomique, les changements opérés dans le cadre de l'EPT-PA par rapport au cadrage du Programme Décennal concernent : (a) la croissance du PIB qui est retenu à 5% au lieu de 6% par souci de réalisme, (b)

⁷ Le PDDEB a été adopté en Conseil des Ministres en 1999, mais la mise en œuvre de la 1^{ère} phase a débuté en 2001

⁸ la valeur cible représente un coût moyen de construction d'une salle de classe à l'entreprise

la part du primaire dans les dépenses courantes d'éducation qui diminuerait de 58% à 50% au lieu de 55% comme initialement projeté. En effet, la proportion accordée à l'éducation de base actuellement ne laisse pas d'espace pour le financement du niveau post-primaire. L'approche retenue permet de dégager des ressources nationales pour le financement d'activités de développement des autres niveaux d'éducation afin de garantir un équilibre d'ensemble du système. Dans le même esprit, la projection du Programme Décennal en ce qui concerne la proportion des dépenses courantes d'éducation dans les recettes est maintenue et passerait de 19.6% à 25% en 2015. Ce cadrage permettra de dégager des ressources nationales adéquates pour le secteur de l'éducation. Cette approche n'est pas parfaite en soi ; elle suppose que la croissance est soutenue⁹ et que la part du budget allouée à l'éducation de base est maintenue et renforcée. Toute fois l'approche à l'avantage de cadrer avec les priorités du pays, à savoir l'éducation de base.

Pour ce qui est des mesures de politiques éducatives, le taux brut de scolarisation serait de 100% au lieu de 80% en 2015. Le taux brut d'accès en première année serait de 100% en 2010 au lieu de 72% et le taux d'achèvement du Primaire attendrait 100% en 2015. Le taux de redoublement, le nombre moyen d'élèves par maître, et le salaire moyen des nouveaux enseignants restent fixés respectivement à 8%, 40, et 3.6 fois le PIB par tête. En conclusion, les bases fondamentales de conception du Programme décennal ne se trouvent pas sensiblement modifiés dans le cadre de l'EPT-PA. La différence des résultats indiqués ci-dessous sont la conséquence de l'accélération.

Tableau 2 : évolution comparée des effectifs du PDDEB et de l'EPT

	2002	2003	2004	2005
Elèves Public	1.027 931 (932880)	1137307 (107661)	1 251673 (1 085893)	1 371214 (1 167709)
Enseignants ancienne catégorie	13586	13178	12 783	12400
Enseignants Nvlle catégorie	8176 (6164)	11186 (8409)	14355 (10761)	17694 (13228)

en () les projections du PDDEB.

L'impact qui sera généré par l'EPT-PA en tenant en compte des financements mobilisés dans le cadre de la première phase du PDDEB (voir annexe2) se présente comme suit :

Tableau 3 : impact de l'évolution du gain sur la première phase du PDDEB

		2002	2003	2004	2005
Enseignants Nouvelle Catégorie (cumul)	Quantité	2012	4789	8383	12849
	Valeur	2.370	5.640	9.875	15. 136
Salles de classes	Quantité	2012	2777	3594	4466
	Valeur	9.054	12.496	16.173	20.097
Autres dépenses courantes	Valeur	121	458	970	1.681
Total Courantes	Valeur	2491	6098	10845	16817
Total Capital		9.054	12.496	16.173	20.097
Total général		11.545	18594	27018	36914

Valeur en millions de FCFA

⁹ Les aléas climatique, la bonne Gouvernance, les perturbations au niveau sous régional peuvent déterminer le niveau de cette croissance

IV STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN EPT - PA

Les dispositions déjà arrêtées dans le cadre du Programme Décennal sont maintenues en ce qui concerne l'EPT-PA. Les différents mécanismes de mise en œuvre du Plan sont préconisés :

- ❑ **Agence d'exécution** : le programme sera mis en œuvre par le MEBA. Les dispositions institutionnelles et de mise en œuvre sont détaillées dans un Manuel d'Exécution existant pour le Programme décennal. .
- ❑ **Supervision et orientation politique du programme**. Le Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) a été mis sur pied. Le CASEM est chargé de la supervision et de l'appui politique du programme. Il est composé de représentants du Ministère des Finances et de l'Economie, du Ministère de la Fonction Publique et de la Reforme de l'Etat, le Ministère chargé de la décentralisation et des collectivités locales, des Associations des Parents d'Elèves (APE), des syndicats des enseignants et des PTF. Le CASEM¹⁰ prend des décisions relatives à la mobilisation et à l'allocation des ressources, approuve les programmes et budgets annuels de travaux, analyse les résultats et les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme, traite des questions nécessitant des décisions interministérielles, et assure la cohérence de l'intervention des bailleurs avec le Programme.
- ❑ **Suivi du programme et appui technique**. Au niveau central, un Secrétariat Permanent (SP) du Programme Décennal a été créé au sein du MEBA par décret présidentiel. Le SP est chargé du suivi journalier de l'exécution des activités du programme, offre une assistance technique aux services d'exécution, s'assure que l'appui des bailleurs rentre dans le cadre des objectifs du programme, soutient et garantit un suivi et une évaluation satisfaisants des résultats et progrès du programme, et sert de Secrétariat au CASEM dans la préparation des rapports techniques et politiques qui sont débattus au CASEM.

Au niveau décentralisé, des comités de programmation sont mis sur pied aux niveaux régional et provincial. Le Comité Régional de Programmation (CRP) est présidé par l'autorité régionale. Le CRP est composé de représentants des cellules techniques de la direction du MEBA dans la région, des collectivités et des APE. Le CRP se réunira deux fois l'an. La Direction Régionale de l'Education de Base (DREBA) sera chargée des travaux de secrétariat. Le CRP approuve les projets régionaux, suivra les progrès du programme au niveau régional, facilitera les décisions qui requièrent l'avis du MEBA ou une coordination interrégionale, se chargera de la coordination avec le CRP. Les activités du CRP seront alimentées par les Comités Provinciaux de Programmation qui travailleront sur la même base organisationnelle que les CRP. Les rencontres seront présidées par le Haut Commissaire de la province concernée, tandis que la DPEBA sera chargée des travaux de secrétariat. Les documents suivants seront transmis aux comités de programmation sur une base semi-annuelle : les plans et budgets annuels (les estimations et les exécutions), les plans d'appels d'offres pour les articles, travaux et services (les estimations et les exécutions), les rapports comptables, financiers et d'audit ; les progrès accomplis vers la réalisation des buts et les indicateurs.

- ❑ **Gestion financière**. Le BPE sera principalement responsable de la gestion financière des fonds externes pendant une période de transition – jusqu'à ce que la DAF prenne le relais. Le BPE apportera un appui technique à la DAF dans la gestion des fonds de contrepartie et dans la préparation du budget renforcé, de sorte que la DAF puisse prendre la relève en 2004. Il est certain que dans un contexte de programme à moyen ou long terme, le monopole de la gestion par le BPE, et par la suite par la DAF peut poser le problème de la capacité d'absorption des ressources. Pour pallier à cela, la gestion sera décentralisée au niveau des provinces pour répondre aux besoins exprimés par les DPEBA à travers leur plan d'action.
- ❑ **Gestion des passations de marchés**. Les procédures de passation de marchés passeront par les structures existantes aux niveaux central, provincial et des collectivités. Le BPE sera chargé de la gestion des appels d'offres dans le cadre de financement externe pour travaux, biens et services qui font appel à des offres internationales suivant les procédures et systèmes convenables aux PTF parties prenantes. La gestion des petits paquets de biens et de travaux (tels que les salles de classe et le mobilier) relèvera d'un Comité Provincial de passation de marchés. Les APE/AME, qui seront appuyées par les ONG et un personnel technique régional, seront responsables des petits travaux tels que la réhabilitation des infrastructures. Les appels d'offres et les déboursements s'effectueront suivant des procédures simplifiées telles que définies dans les manuels d'exécution. Un audit technique annuel sera entrepris à chaque niveau en vue de déterminer le niveau de fonctionnement et faire des recommandations..

Suivi et évaluation. Une tentative d'harmonisation des indicateurs du CSLP et PDDEB est mise en place sur la base des indicateurs macroéconomique, et éducatif avec une mention spéciale pour les 20 provinces prioritaires et celle des

¹⁰ cela ne signifie pas que le Ministère soit absent dans la prise de décision, le CASEM n'est qu'une instance du Ministère où siègent les Direction d'aide à la prise de décision et les Directions de mission.

filles. Le programme soutient le développement des systèmes et procédures (suivi et évaluation). Sous les directives du SP, le suivi et l'évaluation du programme seront la responsabilité partagée des directions du MEBA¹¹ (DEP, DAF, DGEB, DGAENF). Le SP, lui, se chargera de la collecte, de la validation, de l'analyse et de la ventilation de données pertinentes.. Ainsi qu'il est clairement libellé dans le Manuel de Planification et de Suivi, le SP soumettra des rapports d'avancement aux PTF deux fois l'an (au 31 juillet et au 31 janvier) qui décrivent l'état des lieux de la mise en œuvre et des résultats du programme, et des données actualisées sur les indicateurs de performance aux niveaux régional et provincial. Ces rapports feront une analyse des activités passées liées au plan d'exécution et des recommandations en vue d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre. Des missions de contrôle et des supervisions concertées des PTF seront entreprises avant la fin du premier trimestre de chaque exercice fiscal et justifiées dans des rapports annuels mixtes (PTF et le MEBA). Des études d'évaluation¹² seront menées afin de déterminer l'impact des activités du programme sur les bénéficiaires. Les indicateurs de suivi porteront sur :

Accès au Primaire :

- L'effectif des filles sur la totalité des inscriptions.
- L'inscription au CP1 ;
- Le pourcentage d'élèves qui termineront leurs études primaires.

Qualité de l'éducation de base

- Le volume horaire effectif d'enseignement

- Le taux de redoublement

Gestion de l'éducation de base

- Un programme budgétaire et de dépenses consolidés à moyen terme, y compris les fonds externes, décrira les catégories de dépenses en harmonie avec le EPT-PA.

Les procédures de transfert des ressources extérieures provenant de l'EPT-PA

Le Burkina Faso qui bénéficie de l'Initiative PPTTE a déjà en place un mécanisme de dépôt et d'utilisation de ces Fonds. En conséquence, il est proposé d'utiliser le même compte et les mécanismes existants avec le PPTTE pour recevoir les fonds de l'EPT-PA

Contraintes pratiques éventuelles auxquelles l'EPT - PA doit faire face

La principale contrainte va résider dans la capacité de mise en œuvre du volume d'activités générées par l'EPT-PA. Cette question avait déjà été traitée dans le cadre du programme décennal ayant abouti à des mutations institutionnelles à mettre en œuvre progressivement avant la fin de 2003. Dans ce cadre, les niveaux décentralisés auront beaucoup plus de responsabilités et il sera fait appel à des ONGs et associations pour appuyer le ministère dans une approche de « faire-faire » par plusieurs départements ministériels.

Conclusion

Le pays s'est engagé dans une politique optimiste de développement de son système éducatif à travers un plan décennal 2001/2010. Dans ce cadre, des actions multiformes ont été entreprises dont les plus récentes sont :

- l'organisation des assises nationales de l'éducation en 2002 ;
- le lancement officiel du PDDEB.

L'adhésion et l'élaboration d'un programme EPT-PA par le Burkina Faso démontrent l'engagement du pays à relever le défi de la scolarisation universelle de qualité à l'horizon 2015. Les cinq mesures essentielles et fortement complémentaires de la politique éducative énoncées dans le document et qui sont déjà en cours de mise en œuvre augurent du succès du programme.

¹¹ Chacun a son niveau d'agrégation des données avant de les transmettre au SP. Il y a donc une responsabilité partagée dans le suivi .

¹² enquête nationale annuelle sur les acquis scolaires entamée depuis 2001, fiches de collecte de données de fin d'année sont entre autres des instruments mis en œuvre en vue d'évaluer le niveau des élèves et éventuellement apporter les mesures correctives nécessaires.

ANNEXES

Tableau 1 : modèle de simulation de l'éducation : scénario final EPT-PA

**Pays : BURKINA
FASO**

1a - SCENARIO FINAL (EPT - PA)

Ressources nationales anticipées	Hypothèses	Année de base	Années de projections								
	Cible 2015		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2008	2011
PIB (millions)		1 591 000	1 670 550	1 754 078	1 841 781	1 933 870	2 030 564	2 132 092	2 468 163	2 857 207	3 472 953
Taux de croissance annuel du PIB (%)	5,0%										
Pression fiscale (%)	15,0%	13,0%	13,1%	13,3%	13,4%	13,5%	13,6%	13,8%	14,1%	14,5%	15,0%
Recettes fiscales (millions)		206 830	219 260	232 415	246 338	261 073	276 664	293 163	348 628	414 295	520 943
% Education courantes par rapport aux recettes	25,0%	19,6%	19,9%	20,3%	20,6%	21,0%	21,3%	21,6%	22,6%	23,7%	25,0%
Budget courant de l'éducation (millions)		40 539	43 715	47 122	50 776	54 695	58 895	63 396	78 921	97 981	130 236
% Primaire/Education (courant)	50,0%	58,0%	57,5%	57,0%	56,5%	56,0%	55,5%	55,0%	53,5%	52,0%	50,0%
Budget courant primaire (millions)		23 512	25 136	26 860	28 689	30 629	32 687	34 868	42 223	50 950	65 118
Besoins de financement public											
Dépenses courantes											
Population totale (milliers)		11 065	11 331	11 602	11 881	12 166	12 458	12 757	13 698	14 708	16 172
Accroissement annuel de la population globale	2,4%										
PIB/Tête		143 787	147 438	151 181	155 020	158 956	162 992	167 130	180 187	194 263	214 757
Population scolarisable		1 994 642	2 042 513	2 091 534	2 141 731	2 193 132	2 245 767	2 299 666	2 469 247	2 651 334	2 915 173
annuel de la population scolarisable	2,4%										
Taux de scolarisation	108%	40,9%	45,1%	49,3%	53,5%	57,7%	61,9%	66,1%	78,7%	91,2%	108,0%
Elèves du primaire		816 363	921 578	1 031 373	1 145 908	1 265 346	1 389 857	1 519 616	1 942 209	2 418 864	3 148 386
Taux de survie en primaire CP1-CM2		57%	58%	59%	60%	61%	62%	63%	67%	70%	75%
Taux de survie jusqu'au CE2			72%	73%	74%	74%	75%	76%	78%	80%	84%
Taux moyen de redoublement dans le primaire	0,08	19%	18%	18%	17%	16%	16%	15%	13%	11%	8%
Taux d'accès en CP1		41%	47%	49%	52%	55%	58%	61%	70%	78%	90%
Taux d'accès en CE2		30%	33%	35%	37%	38%	40%	42%	50%	58%	70%
Taux d'accès en CM2		23%	24%	25%	27%	28%	29%	30%	37%	45%	57%
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé ¹³		88 373	98 135	108 006	117 977	128 039	138 184	148 402	179 383	210 594	251 871
% d'élèves dans l'enseignement privé	8,0%	10,8%	10,6%	10,5%	10,3%	10,1%	9,9%	9,8%	9,2%	8,7%	8,0%
Elèves du primaire public		727 990	823 443	923 367	1 027 931	1 137 307	1 251 673	1 371 214	1 762 826	2 208 270	2 896 515
Nombre d'élèves par enseignant	40,0	48,9	48,3	47,8	47,2	46,7	46,1	45,6	43,9	42,2	40,0
Nombre d'enseignants		14 886	17 032	19 321	21 762	24 365	27 138	30 093	40 159	52 296	72 413
Coût enseignant en unité PIB/Tête		7,6	6,9	6,4	5,9	5,6	5,3	5,0	4,5	4,3	4,1
Coût enseignant (millions)		16 267	17 341	18 563	19 951	21 522	23 293	25 287	32 843	43 376	63 839
Taux de déperdition annuel	3,0%										
Effectif enseignant de l'ancienne catégorie		14 886	14 439	14 006	13 586	13 178	12 783	12 400	11 317	10 329	9 144
Effectif enseignant nouveau statut			2 592	5 315	8 176	11 186	14 355	17 694	28 843	41 968	63 269
Coût enseignant anc. en unité PIB/Tête	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Coût enseignant communautaire en unité PIB/Tête	3,6	3,0	3,0	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,3	3,5	3,6
Autres dépenses courantes/Coût enseignant (%)	45,0%	44,3%	44,3%	44,4%	44,4%	44,4%	44,5%	44,5%	44,7%	44,8%	45,0%
Autres dépenses courantes (millions)		7 200	7 683	8 234	8 858	9 565	10 364	11 262	14 673	19 439	28 728
Total dépenses courantes primaire		23 467	25 024	26 797	28 810	31 087	33 657	36 549	47 516	62 815	92 567

¹³ certaines mesures sont prises pour promouvoir l'enseignement privé : l'allègement des taxes fiscales des promoteurs, des conditions d'ouverture, octroi de subvention par l'Etat.

(millions)												
------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Coût unitaire (% du PIB par tête)		22, 4	20, 6	19, 2	18, 1	17, 2	16, 5	15, 9	15,	14, 6	14, 9
Besoins pour dépenses en capital											
Coût par salle(milliers)	4 500										
Nombre de classes / enseignant	1,00										
Nombre de salles		14 886	17 032	19 321	21 762	24 365	27 138	30 093	40 159	52 296	72 413
Nouvelles constructions / an			2 146	2 289	2 441	2 603	2 774	2 612	3 355	4 046	5 029
Besoins Capital (millions)			9 655	10 301	10 986	11 712	12 481	11 756	15 099	18 205	22 631
Récapitulatif											
Besoins totaux pour le primaire (millions)											
Courant			25 024	26 797	28 810	31 087	33 657	36 549	47 516	62 815	92 567
Capital			9 655	10 301	10 986	11 712	12 481	11 756	15 099	18 205	22 631
Total			34 679	37 098	39 796	42 799	46 138	48 305	62 615	81 021	115 198
Ressources totales pour le primaire (millions)											
Courant			25 136	26 860	28 689	30 629	32 687	34 868	42 223	50 950	65 118
Ecart - Besoin de financement											
Dépenses courantes			112	63	- 121	- 458	- 970	- 1 681	- 5 293	- 11 865	- 27 449
Dépenses en capital			- 9 655	- 10 301	- 10 986	- 11 712	- 12 481	- 11 756	- 15 099	- 18 205	- 22 631
Besoin total			- 9 543	- 10 239	- 11 107	- 12 170	- 13 451	- 13 437	- 20 392	- 30 071	- 50 080
Taux de change \$		700,0									
Dépenses en capital cumulées								97 762	162 472	240 495	

Tableau 2 : modèle de simulation, scénario 1**Pays : BURKINA FASO**

1b - SCENARIO 1											
Ressources nationales anticipées	Hypothèses	Année de base	Années de projections								
	Cible 2015	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2008	2011	2015
PIB (millions)		1 591 000	1 686 460	1 787 648	1 894 906	2 008 601	2 129 117	2 256 864	2 687 961	3 201 405	4 041 700
Taux de croissance annuel du PIB (%)	6,0%										
Pression fiscale (%)	15,0%	13,0%	13,1%	13,3%	13,4%	13,5%	13,6%	13,8%	14,1%	14,5%	15,0%
Recettes fiscales (millions)		206 830	221 348	236 863	253 444	271 161	290 092	310 319	379 674	464 204	606 255
% Education courantes par rapport aux recettes	25,0%	19,6%	19,9%	20,3%	20,6%	21,0%	21,3%	21,6%	22,6%	23,7%	25,0%
Budget courant de l'éducation (millions)		40 539	44 131	48 024	52 241	56 808	61 753	67 106	85 949	109 784	151 564
% Primaire/Education (courant)	55,0%	58,0%	57,8%	57,6%	57,4%	57,3%	57,1%	56,9%	56,3%	55,8%	55,0%
Budget courant primaire (millions)		23 512	25 513	27 674	30 006	32 523	35 238	38 167	48 400	61 205	83 360
						135 934	33983,37648				
Besoins de financement public											
Dépenses courantes											
Population totale (milliers)		11 065	11 331	11 602	11 881	12 166	12 458	12 757	13 698	14 708	16 172
Accroissement annuel de la population globale	2,4%										
PIB/Tête		143 787	148 842	154 074	159 491	165 098	170 902	176 911	196 233	217 666	249 927
Population scolarisable		1 994 642	2 042 513	2 091 534	2 141 731	2 193 132	2 245 767	2 299 666	2 469 247	2 651 334	2 915 173
Accroissement annuel de la population scolarisable	2,4%										
Taux de scolarisation	80%	40,9%	43,4%	45,8%	48,3%	50,7%	53,1%	55,6%	62,9%	70,2%	80,0%
Elèves du primaire		816 363	885 834	958 170	1 033 467	1 111 827	1 193 353	1 278 151	1 553 302	1 862 084	2 332 138
Taux de survie en primaire CP1-CM2		57%	58%	59%	60%	61%	62%	63%	67%	70%	75%
Taux de survie jusqu'au CE2			72%	73%	74%	74%	75%	76%	78%	80%	84%
Taux moyen de redoublement dans le primaire	0,08	19%	18%	18%	17%	16%	16%	15%	13%	11%	8%
Taux d'accès en CP1		41%	47%	49%	52%	55%	58%	61%	70%	78%	90%
Taux d'accès en CE2		30%	33%	35%	37%	38%	40%	42%	50%	58%	70%
Taux d'accès en CM2		23%	24%	25%	27%	28%	29%	30%	37%	45%	57%
Nombre d'élèves dans l'enseignement privé		88 373	92 668	96 747	100 587	104 166	107 459	110 442	117 251	120 222	116 607
% d'élèves dans l'enseignement privé	5,0%	10,8%	10,5%	10,1%	9,7%	9,4%	9,0%	8,6%	7,5%	6,5%	5,0%
Elèves du primaire public		727 990	793 166	861 423	932 880	1 007 661	1 085 893	1 167 709	1 436 051	1 741 862	2 215 531
Nombre d'élèves par enseignant	40,0	48,9	48,3	47,8	47,2	46,7	46,1	45,6	43,9	42,2	40,0
Nombre d'enseignants		14 886	16 405	18 025	19 750	21 587	23 544	25 627	32 715	41 251	55 388
Coût enseignant en unité PIB/Tête		7,6	7,1	6,6	6,2	5,9	5,6	5,3	4,8	4,5	4,3
Coût enseignant (millions)		16 267	17 223	18 305	19 528	20 909	22 466	24 218	30 892	40 307	58 976
Taux de déperdition annuel	3,0%										
Effectif enseignant de l'ancienne catégorie		14 886	14 439	14 006	13 586	13 178	12 783	12 400	11 317	10 329	9 144
Effectif enseignant Communautaire			1 966	4 018	6 164	8 409	10 761	13 228	21 398	30 922	46 244
Coût enseignant anc. en unité PIB/Tête	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6

FINAL VERSION of Education Plan (French) Nov 02.doc

Coût enseignant communautaire en unité PIB/Tête	3,6	3,0	3,0	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,3	3,5	3,6
Autres dépenses courantes/Coût enseignant (%)	45,0%	44,3%	44,3%	44,4%	44,4%	44,4%	44,5%	44,5%	44,7%	44,8%	45,0%
Autres dépenses courantes (millions)		7 200	7 631	8 119	8 670	9 293	9 995	10 786	13 801	18 064	26 539
Total dépenses courantes primaire (millions)		23 467	24 854	26 423	28 198	30 202	32 461	35 005	44 693	58 371	85 515
Coût unitaire (% du PIB par tête)		22, 4	21, 1	19, 9	19,	18, 2	17, 5	16, 9	15, 9	15, 4	15, 4
Besoins pour dépenses en capital											
Coût par salle(milliers)	4 000										
Nombre de classes / enseignant	1,00										
Nombre de salles		14 886	16 405	18 025	19 750	21 587	23 544	25 627	32 715	41 251	55 388
Nouvelles constructions / an			1 519	1 619	1 725	1 838	1 957	1 844	2 363	2 845	3 534
Besoins Capital (millions)			6 078	6 477	6 901	7 350	7 827	7 377	9 451	11 381	14 137
Récapitulatif											
Besoins totaux pour le primaire (millions)											
Courant			24 854	26 423	28 198	30 202	32 461	35 005	44 693	58 371	85 515
Capital			6 078	6 477	6 901	7 350	7 827	7 377	9 451	11 381	14 137
Total			30 931	32 900	35 099	37 552	40 288	42 382	54 144	69 752	99 653
Ressources totales pour le primaire (millions)											
Courant			25 513	27 674	30 006	32 523	35 238	38 167	48 400	61 205	83 360
Ecart - Besoin de financement											
Dépenses courantes			660	1 250	1 808	2 321	2 777	3 162	3 707	2 834	- 2 155
Dépenses en capital			- 6 078	- 6 477	- 6 901	- 7 350	- 7 827	- 7 377	- 9 451	- 11 381	- 14 137
Besoin total			- 5 418	- 5 227	- 5 093	- 5 029	- 5 050	- 4 215	- 5 744	- 8 547	- 16 293
Taux de change \$		700,0									
Dépenses en capital cumulées								61 378	101 881	150 656	

Tableau 3 : Financement déjà sécurisés dans le cadre de la première phase du programme décennal, (2002-2006) en milliers US \$

	GoB		PPTE		ACDI		Pays-bas		sources		Dt AFD	IDA		Secteur Privé		TOTAL	
	Mon tant	%	Mon tant	%	Mon tant	%	Mon tant	%	Mon tant	%		Mon tant	%	Mon tant	%	Mon tant	%
A. Amélioration Accès à l'Education de Base																	
1.Construction et Réhabilitation	7,3	17,2	6,5	15,3	1,8	4,1	4,8	11,2	8,8	20,7	8,3	12,9	30,4	0,5	1,1	42,6	44,3
2.Scolarisation des filles	0,2	13,6			0,5	36,1	0,4	26,9	0,0	2,1		0,3	21,3			1,3	1,4
3.Alphabétisation des Adultes	1,9	12,3			2,7	17,5	3,4	21,9	3,4	21,9		4,1	26,3			15,5	16,2
4.Alphabétisation des Enfants à besoins spéciaux	<u>1,1</u>	<u>21,4</u>	<u>0,7</u>	<u>13,7</u>	<u>0,1</u>	<u>2,1</u>	<u>0,1</u>	<u>1,4</u>	2,1	41,0		1,1	20,5			5,1	5,3
5. Hydrolique scolaire											6,9						
Sous total Amélioration Accès à l'Education de Base	10,5	16,3	7,2	11,2	5,1	7,9	8,6	13,3	14,3	22,2		18,4	28,4	0,5	0,7	64,6	67,2
B. Qualité et Pertinence de l'Education de Base																	
1.Réforme Curriculaire	0,0	1,4			1,4	98,6										1,4	1,5
2.Formation Pré-Service et In-service	3,3	57,9	0,0	0,8	0,9	16,7	0,3	5,7	0,1	2,0		1,0	16,9			5,7	5,9
3.Matériel Pédagogique	0,3	3,9	0,4	4,3	0,5	5,5	0,3	3,9	0,2	2,3		7,0	80,1			8,8	9,1
4.Santé,Nutrition et Sida	1,3	24,2	0,9	18,1	1,3	25,5	0,6	10,6	0,1	2,4		1,0	19,2			5,2	5,4
5.Projets Ecoles de qualité	0,1	8,6	0,1	6,6	0,6	40,4	0,2	15,6	0,1	3,8		0,4	25,0			1,5	1,6
6.Evaluation, Observatoire et Testing	0,0	3,0			0,3	53,3	0,2	29,1				0,1	14,5			0,6	0,6
7.Petite Enfance	<u>0,1</u>	<u>16,9</u>	<u>0,0</u>	<u>8,2</u>	<u>0,1</u>	<u>20,7</u>	<u>0,1</u>	<u>21,7</u>	0,0	8,0		0,1	24,5			0,4	0,4

Sous Total Qualité et Pertinence de l'Education de Base	5,1	21,8	1,5	6,4	5,1	21,8	1,7	7,2	0,5	2,2		9,5	40,5			23,6	24,5
C. Renforcement des capacités¹⁴																	
1. Renforcement Capacités et Techniques du MEBA	0,1	6,3	0,1	5,4	0,4	21,0	0,3	13,8	0,2	8,4		0,8	45,0			1,9	2,0
2. Renforcement Capacités Opérationnelles des unités	<u>0,6</u>	<u>11,9</u>			<u>1,2</u>	<u>23,7</u>	<u>0,5</u>	<u>9,1</u>	0,0	0,5		2,7	54,7			5,0	5,2
Sous total Renforcement des capacités	0,7	10,4	0,1	1,5	1,6	23,0	0,7	10,4	0,2	2,7		3,6	52,1			6,9	7,2
TOTAL	16,4	17,0	8,8	9,2	11,8	12,3	11,0	11,5	15,1	15,7	15,2	31,5	33,9	0,5	0,5	95,1	100,0

¹⁴ Prend en compte la question d'équipement , de formation (ex ; la carte éducative)

ANNEXE 3. ASPECTS FONDAMENTAUX CONCERNES PAR L'EPT PA

1. LA QUESTION DU VIH/SIDA.

Le Burkina Faso avec 7,17% de taux de séro- prévalence, se place parmi les pays les plus touchés par le VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest. Assurément, cette situation est vécue dans tous les secteurs de la vie nationale, y compris le secteur de l'Education.

C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie multi sectorielle de lutte contre le VIH/SIDA et les IST préconisée au Burkina Faso, chaque secteur s'organise pour faire face au fléau. C'est pourquoi les questions de Santé- Nutrition- SIDA sont prises en compte dans le PDDEB.

En septembre 2000, une analyse de la situation et de la réponse au VIH/SIDA et aux IST a été réalisée dans le secteur de l'Education.

Les encadreurs, les enseignants, le personnel d'administration et de gestion, les élèves sont tous touchés par le VIH/SIDA. Les jeunes enseignants constitueraient le groupe le plus vulnérable.

Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation a créé des points focaux de lutte contre le VIH/SIDA et les IST au niveau des structures centrales, régionales, provinciales, des circonscriptions d'enseignement et des écoles de formation. La coordination des activités de tous ces points focaux est assurée par un Comité Ministériel de lutte contre le VIH/SIDA et les IST. Ce comité est responsable du volet SIDA du PDDEB.

a) en ce qui concerne le personnel

Dans la mise en œuvre effective du programme , il est prévu :

- une bonne gestion prévisionnelle du personnel
- une sensibilisation pour un dépistage volontaire
- le recrutement numérique d'enseignants contractuels
- la prise en charge psychosociale et médicale des malades du SIDA ;
- l'acceptation des malades trop faibles dans les bureaux où le travail ne demande pas assez d'effort physique.

b) en ce qui concerne les orphelins du Sida :

- un appui alimentaire ;
- un appui scolaire (dons de fournitures, prise en charge des frais de scolarité) ;
- un appui vestimentaire ;
- un suivi psycho- médical des orphelins.

c) en ce qui concerne les parents

Une prise en charge socio-économique. Toutes ces formes de soutien se feront selon le protocole d'accord élaboré pour la prise en charge psychosociale et médicale des porteurs sains du VIH/SIDA, des orphelins et des veuves du SIDA, des personnes affectées.

d) en ce qui concerne les programmes scolaires

En collaboration avec tous ses partenaires, la Direction de l'Education en matière de population a déjà élaboré des modules d'enseignement sur le VIH.SIDA et les IST.

- Au niveau des écoles de formation (ENEP, ENSK), des professeurs ont été formés pour enseigner de la question du VIH/SIDA et de sa prévention. Pour ce qui concerne l'Education de base l'enseignement sur le VIH/SIDA a été intégré dans les programmes scolaires. Les modules ont déjà été validés. Il reste actuellement à former les enseignants afin qu'ils puissent rendre effectif cet enseignement dans nos écoles, par l'auto- formation dans les GAP, des formations présentielles en 3 jours et de cours modèles dispensés. Cette question spécifique du VIH/SIDA devra s'intégrer dans certaines disciplines (hygiène, santé, notamment).

- Au niveau du non formel, élaborer des modules et former les animateurs des CPAF et CEBNF.

- Au niveau des études, il est prévu de mener une étude sérologique au niveau du sous secteur de l'Education de base. Cela nous permettrait de planifier les activités de lutte contre le VIH/SIDA au niveau du MEBA.

2. LA GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

a) La gestion du personnel enseignant sera caractérisée par :

- la régionalisation du recrutement des enseignants par l'expression des besoins en postes (un plan d'actions existe dans ce sens) ;
- la désignation des postes à pourvoir avant les mutations ;
- la prise de mesures incitatives en faveur des enseignants de certains milieux : indemnités substantielles en milieu jugé difficile, logements décentes en milieu défavorisé ;
- pour le non formel, le recrutement local des animateurs.

b) - Chaque directeur d'école chargé est invité à effectuer des visites de classes à ses adjoints, au moins une fois par semaine ;

- le directeur d'école déchargé, 3 fois/semaine au moins
- le CPI : 3 sorties / semaine au moins
- l'IEPD : 1 équipe-école / semaine au moins.

Au cours de ces visites l'appui doit porter sur les cahiers de préparation du maître, cahiers de devoirs, de leçons et de compositions des élèves et avoir un rôle d'appui - conseil.

L'observation doit porter au moins sur une séance de leçon, suivie d'un entretien avec l'enseignant et compte rendu sera fait au directeur d'école, à qui des instructions seront données dans le cadre du suivi rapproché.

Chaque directeur d'école devra procéder à un visa régulier des cahiers de préparation des adjoints et en cas d'absence de préparation, une demande d'explication écrite sera adressée à l'enseignant concerné.

Le directeur d'école doit vérifier la régularité des devoirs dans les cahiers d'élèves : au moins deux devoirs par jour.

Pour le non formel, des modules seront introduits au niveau de l'ENSK .

Pour améliorer les pratiques, des mesures de félicitation et d'encouragement sont habituellement adressées aux enseignants les plus méritants (lettre de félicitation, diplôme, décoration, etc.).

c) Les pratiques et les apprentissages au niveau des écoles et des classes

Si les dispositions énoncées dans les deux points précédents sont effectivement mises en œuvre, elles auront un impact positif sur les pratiques et les apprentissages, impact qui se traduira par :

- une application des pratiques de pédagogie active
- l'utilisation de la grille d'auto-évaluation en vue d'une auto-formation
- une mise en œuvre des contrats d'objectifs qui nécessite la formation des différents acteurs de l'éducation à tous les niveaux (enseignants, IP, CPI, IEPD), formation relative à la méthode d'évaluation, d'appréciation et de notation du personnel
- l'élaboration d'un fichier de profils du personnel
- l'instauration du tutorat pour une meilleure formation des élèves, par la pédagogie de groupe.

Au niveau du non formel :

- l'encadrement rapproché des animateurs
- l'élaboration de guides et la formation des animateurs à l'utilisation des guides
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation
- le développement de centres de ressources de proximité et l'instauration d'une animation.

Une étude évaluative sur la formation continue devra être menée pour mesurer le degré de participation des enseignants.

d) rémunération des enseignants

En référence au cadre indicatif, le niveau de la rémunération des enseignants actuellement en service est équivalant à 7.6 fois le PIB / tête. La décision a été déjà prise par le Burkina dans le cadre du Programme décennal de fixer la rémunération des nouveaux enseignants à 3,5 unités du PIB / tête conformément à la nouvelle politique de recrutement. C'est à cet effet que les nouveaux enseignants sont formés en un an, au lieu de deux dans les ENEP.

e) - La gestion des flux d'élèves et disparités garçons-filles

Il s'agira d'agir sur l'accessibilité physique et financière de l'école et d'adopter ou poursuivre des mesures incitatives aussi bien au niveau de l'offre que de la demande pouvant jouer sur l'accès et la rétention à l'école. Les actions privilégiées sont les suivantes :

- mise en œuvre de la carte éducative ;
- mise en œuvre d'un plan de mobilisation sociale ;
- mise en œuvre des activités de santé-nutrition ;
- réalisation d'infrastructures scolaires ;
- poursuite de la distribution gratuite des manuels scolaires¹⁵ ;
- allègement des frais de scolarité ;
- mise en œuvre des actions de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA et les IST.

Au niveau du non formel, il s'agit d'opérationnaliser la construction des haltes- garderies, d'apporter un appui à la mise en œuvre des projets communautaires au profit des néo-alphabètes femmes et de recruter au moins 60% d'effectifs féminins lors des sessions de formation.

f) Les enfants vulnérables

¹⁵ la politique de distribution gratuite des manuels a été engagé par le Gouvernement du Burkina depuis 1996 en vue de soulager les charges des parents d'élèves. Dans le cadre du PDDEB, cette politique se poursuivra avec comme objectif un livre/ un élève dans les matières fondamentales (Français, mathématiques)

Pour les orphelins et enfants abandonnés, particulièrement vulnérables, il est envisagé la prise en charge totale de la scolarité, des frais d'écolage et des frais au niveau des cantines. Au niveau du non formel, il s'agira de mettre en œuvre la réforme des CEBNF au profit des déscolarisés et non scolarisés jeunes, d'apporter un soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la jeunesse urbaine défavorisée et marginalisée.

Les centres d'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux bénéficieront d'une prise en charge totale ou partielle et les écoles intégratrices bénéficieront d'un appui.

Les filles étant en général moins scolarisées au Burkina Faso, les dispositions suivantes sont prises pour faciliter leur accès à l'école :

- ❑ la réalisation d'études périodiques pour une bonne maîtrise du phénomène ;
- ❑ la réalisation de vastes campagnes de sensibilisation à leur scolarisation ;
- ❑ l'imposition de quotas lors des recrutements d'élèves (50% au moins de filles);
- ❑ l'incitation à la création et à la généralisation des AME (Associations des Mères éducatrices) par une mobilisation sociale conséquente ;
- ❑ l'allègement des tâches des mères par la réalisation de forages d'eau et l'installation de moulins ;
- ❑ l'affectation de filles ou femmes enseignantes en milieu rural pour servir de modèles ;
- ❑ la création d'un groupe de pression pour l'éducation des filles ;
- ❑ le plaidoyer national à l'intention des décideurs politiques et organisations internationales.

Pour la rétention des filles à l'école, on peut retenir les dispositions suivantes, qui sont prises :

- ❑ la formation des enseignants et encadreurs pédagogiques à la problématique de l'éducation des filles ;
- ❑ l'élimination des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires ;
- ❑ l'élaboration d'un module sur les relations élèves/maître, avec un accent particulier sur les filles et son utilisation dans les ENEP ;
- ❑ l'alphabétisation des membres des AME ;
- ❑ l'adoption de mesures incitatives telles que la ration à emporter, le cartable, les prix aux meilleures élèves-filles;
- ❑ la création de rayons spécialisés sur la scolarisation des filles dans les centres de documentation et d'information ;
- ❑ l'incitation à l'ouverture d'internats- filles et à la création de foyers au sein des établissements ;
- ❑ l'information des filles sur les risques qu'elles courent en tant que filles à l'école ;
- ❑ le financement des micro projets en faveur de l'éducation des filles ;
- ❑ l'incitation à la création de cantines endogènes dans les provinces à faible taux de scolarisation des filles.

Les activités réalisées portent déjà des fruits, visibles sur les points suivants :

- ❑ une reconversion sensible des mentalités, favorables de plus en plus à l'inscription des filles à l'école (cf. progression régulière du pourcentage de filles dans les effectifs scolaires : 39,4% en 1996, 40,4% en 1998, 41,3% en 2000) ;
- ❑ une meilleure fréquentation des filles due à l'allègement au niveau des tâches domestiques et aux diverses dotations.

g) Les redoublements.

Toutes les mesures prises pour améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, jouent sur le redoublement.

Le cycle primaire étant désormais découpé en 3 sous cycles, il n'est plus autorisé de redoubler à l'intérieur d'un même sous cycle.

La révision du système d'évaluation finale (CEP), la normalisation des écoles de 3 à 6 classes, là où les effectifs le permettent contribuent également à réduire les redoublements.

Le passage automatique d'une classe à l'autre au primaire les réduirait énormément, mais cela nécessite une révision de tout le système.

Au niveau du non formel, l'augmentation du temps d'apprentissage et une relecture des programmes contribueront à réduire les redoublements et élever la qualité.

Enfin, une étude sur des causes des redoublements permettra une meilleure gestion du phénomène.

Dans la politique actuelle, le Burkina cherche à s'orienter vers une politique de la réussite, ce qu'à priori devraient favoriser le découpage du cycle en trois sous cycles, l'augmentation du temps d'apprentissage, l'encadrement de proximité... Des formations continues sur des modules en évaluation seront initiées à l'intention des enseignants.

h) Les frais de scolarité et l'implication des parents et des communautés.

L'enseignement primaire public est entièrement gratuit. Pour pallier aux insuffisances de l'Etat en matière de fonctionnement, les Associations de parents d'élèves (APE), associations reconnues par le Ministère en charge de l'administration territoriale et donc indépendantes des structures étatiques, fixent des cotisations annuelles variant de 1000 à 2000 FCFA par élève, avec un taux de récupération d'environ 60% sur l'ensemble des élèves.

Ces cotisations ne sont pas obligatoires, elles servent généralement à compléter la dotation de l'Etat, pour le fonctionnement (achat de fournitures des maîtres et fournitures collectives pour la classe), le financement d'activités socio éducatives tel que le sport (activités de l'OSEP, organisation du sport à l'école primaire), etc.

Ces cotisations servent également au fonctionnement des dites associations : 1000 FCFA par école sont versés pour la structure départementale des APE ; 500 FCFA par école pour la structure provinciale et 500 FCFA par école pour la structure nationale (le CNAPEP, conseil national des associations des parents d'élèves du primaire).

La suppression des cotisations des parents d'élèves est envisagée. L'Etat prendra à sa charge la totalité du fonctionnement des écoles par le biais du financement du PDDEB et de son budget ; les écoles concernées seront alors invitées à élaborer un budget prévisionnel qui devra être approuvé. La totalité des montants inscrits, montants que l'école devra justifier par des pièces approuvées, faute de quoi, elle ne pourra bénéficier du montant de l'année suivante. La contribution des APE/AME sera sollicitée pour la préparation du budget et son approbation. Dans un premier temps, les 20 provinces prioritaires pourront être concernées.

i) L'implication des parents et des communautés dans la construction/l'équipement des écoles primaires .

L'aptitude des cellules centrales du MEBA à construire des écoles avec une rapidité qui puisse satisfaire la demande, surtout dans les zones éloignées, a été une contrainte pérenne entravant l'extension de l'accès à l'éducation primaire. Par ailleurs, la qualité faisait souvent défaut par le passé dans la mesure où le MEBA n'avait pas la capacité d'effectuer le contrôle de la qualité du travail, notamment dans les régions éloignées. Dans le cadre du programme, cette option a été écartée pour raison de viabilité. Plusieurs alternatives ont été étudiées et trois approches différentes ont été arrêtées comme suit : (a) la supervision des grands travaux assurée par le BPE (et plus tard la DAF) sera sous-traitée avec des intermédiaires (Faso Baara, ONG, et des compagnies privées) ; (b) conformément à la nouvelle politique de décentralisation du gouvernement qui entrera en vigueur en 2003, les appels nationaux d'offres de travaux seront gérés par les services décentralisés du MEBA (DREBA/DPEBA afin de les responsabiliser davantage dans la satisfaction des besoins de leurs collectivités ; (c) la gestion et la supervision des petits travaux nécessitant des cotations seront assurées par les groupes qui composent la collectivité (APE, AME), comités de gestion des écoles ou toute autre entité physique légalement reconnue) sous forme de micro projets. Les localités seront choisies sur la base du besoin et de la demande. Cette approche élaborée par le MEBA vise à déléguer plus de responsabilités aux provinces et aux collectivités. Ainsi, les collectivités participeront au développement de leur école à travers la planification, le choix d'artisans et de petits entrepreneurs locaux pour la construction des salles de classe et la gestion des activités quotidiennes.

Le BPE et la DAF offriront un appui et des conseils techniques aux provinces et aux collectivités, y compris des plans simplifiés de travaux et le cahier de charges techniques. Au niveau provincial, les constructions d'école (au moins un module de trois classes) et les meubles scolaires y afférents, seront acquis par le Comité Provincial chargé des appels d'offre par le canal d'entreprises locales qualifiées sélectionnées selon une procédure appuyée par une documentation et selon le code national en vigueur. Une pré sélection se fera dans chacune des 45 provinces. La communauté (association des parents d'élèves) gèrera les procédures pour la réhabilitation de classes – qui n'entraîneront pas de grosses dépenses financières pour les entrepreneurs locaux. A cet effet, la communauté aura le soutien des ONG et du personnel régional technique spécifiquement recruté à cet effet dans le cadre du PDDEB. Les communautés, les ONG et le MEBA ont déjà acquis dans ce domaine une expérience dans le cadre de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation et qu'un dispositif de mobilisation sociale est mis en place pour soutenir cette orientation du Plan et de l'EPT-PA.

ENCADRES

Encadré 1

Au sein du secteur de l'éducation, la structure des dépenses d'éducation s'est modifiée ces dernières années avec une augmentation progressive et régulière de la part des dépenses en capital. C'est ainsi que l'accent a été mis dans la construction des salles de classe, de logements notamment. Les dépenses publiques courantes d'éducation passeraient de 20% en 2001 à 25% en 2015 ; cet effort d'augmentation est conforme à la politique d'investissement dans les secteurs sociaux de base où il s'agira de consacrer au moins 20% des ressources au secteur. Son augmentation à 25% se justifie également par les charges récurrentes de plus en plus grandes où des investissements importants sont prévus. Il y a donc une adéquation entre le volume des investissements et les charges subséquentes.

Encadré 2

Au cours des dernières années, les ressources affectées au financement de l'éducation de base ont augmenté substantiellement. Cette évolution traduit clairement la priorité accordée à ce sous- secteur dans le développement du système éducatif au Burkina Faso. Si on compare les dépenses de fonctionnement au montant global des dépenses de transfert, avec une valeur indicative en 2001 de 50%, les dépenses publiques courantes pour le primaire doivent rester stables en 2015. Plusieurs actions à entreprendre doivent permettre de garder ce niveau. La politique des classes à double flux, la formation des enseignants en un an dans les ENEP permettront de réaliser des économies d'échelle sur la période de la mise en œuvre de l'EPT-PA.

Encadré 3

Le pourcentage du groupe d'âge entrant en première année du primaire (TBA) est un indicateur pertinent de variable d'accès au système éducatif. Un exercice de comparaison nous amène à constater que le taux brut d'admission en première année au Burkina Faso est inférieur au taux brut de scolarisation, d'où une sorte de phénomène de déscolarisation relative si la dynamique actuelle se poursuit quand on sait que le système est caractérisé par un faible taux de rétention. Par exemple, en 2000 le taux brut d'admission était de 38,6% alors que le taux brut de scolarisation de 42,7%. Dans un tel contexte, les efforts doivent être mis dans le « remplissage des classes » en première année pour inverser les tendances actuelles de scolarisation. Dans le cadre de la dynamique générale tant au niveau de l'engagement du gouvernement, que de l'existence d'un plan d'action crédible et des ressources potentielles additionnelles qu'elle pourra apporter, le Burkina peut atteindre un taux brut d'admission de 100% et 70% de taux brut de scolarisation en 2010

Encadré 4

Les récentes études au Burkina Faso (CONFEMEN) confirment le côté sans doute inadéquat de la politique de redoublement de classe. L'analyse montre que les redoublements n'ont pas de vertus pédagogiques. Ceci est démontré en comparant les progrès ultérieurs fait par des élèves de même niveau en fin d'année scolaire dont certains doivent redoubler alors que d'autres sont autorisés à passer dans le niveau supérieur. Cela ne veut pour autant pas dire que la promotion automatique devrait être mise en place ; cela veut dire sans doute qu'une réduction sensible de la fréquence des redoublements pourrait être considérée. Fort de cela, le gouvernement a pris des mesures organisant le sous-secteur de l'enseignement primaire en trois sous cycles avec un redoublement à la fin de chaque sous cycle. Cette disposition tient à renforcer le niveau de l'élève avant le passage à un cycle. Au cours de l'année scolaire 2002 – 2003, cette disposition est en pratique dans toutes les écoles. Il est prévu à cet effet, des évaluations critériées inter-cycle avec des normes maximum d'élèves/maître pour garantir la qualité. De ce qui précède, on peut raisonnablement viser de passer de 18% en 2001 à 8% de taux de redoublement en 2015. On arrive ainsi à estimer le taux de rétention d'environ 60% à 75%, ce qui correspond à un gain appréciable..

Encadré N° 5

Le niveau de rémunération des enseignants existants est d'environ 7.6 le PIB par tête d'habitant. Au regard du cadre indicatif, ce niveau devrait être 4 fois le PIB¹⁶ par habitant à l'instar des pays qui tendent vers l'objectif de l'EPT, mais dont on peut remarquer que le PIB par tête est beaucoup plus élevé qu'au Burkina. Cela nécessite la mise en place d'une nouvelle politique de recrutement de nouveaux enseignants.

Dans le cadre du Plan Décennal de Développement de l'Education de base (PDDEB), cette mesure est en cours d'application (cf. textes réglementaires de cession des établissements éducatifs aux collectivités locales, avec l'élaboration éventuelle de statuts et de plan de carrière des nouveaux enseignants des collectivités). Cela devrait permettre de maîtriser à terme la masse salariale et de la contenir dans une proportion soutenable.

Encadré 6

Il est empiriquement reconnu que le temps d'apprentissage effectif est la variable qui exerce l'influence la plus manifeste sur les apprentissages des élèves. Au cours des dernières années, les crises sociales vécues au niveau du pays, la non maîtrise du calendrier scolaire et même les absences répétées des enseignants de leur poste pour des raisons plus ou moins justifiées, ont commencé par entamer sérieusement l'application globale du temps d'apprentissage. Au niveau de l'enseignement primaire, le temps d'apprentissage assuré par un maître est de trente (30) heures par semaine, ce qui donne en trente six (36) semaines (neuf mois), une charge horaire globale de mille quatre vingt heures. Mais raisonnablement, ce temps d'apprentissage ne peut être que de huit cent vingt (820) heures pour tenir compte des vacances scolaires, des examens scolaires, des conférences pédagogiques, des diverses rencontres des enseignants. Des réformes en cours vont permettre de respecter ce temps d'apprentissage à au moins huit cent vingt (820) heures. Pour ce faire, la domiciliation du salaire de l'enseignant à son poste dans le cadre de la décentralisation, l'adaptation du calendrier scolaire suivant les spécificités de certaines régions (nomades par exemple), des études à conduire dans les sous-secteurs sont des reformes qui viennent d'être introduites.

¹⁶ plus généralement le fait d'indexer le salaire sur le PIB constitue un avantage en ce sens que ce dernier est appelé normalement à accroître

Encadré 7

Bien que variable dans les différents ordres d'enseignement, la part de l'enseignement privé est globalement assez importante dans le contexte Burkinabé. Il est cependant pertinent de noter qu'une proportion importante des établissements privés sont localisés en milieu urbain (les familles ayant les plus fortes demandes scolaires et susceptibles de payer les frais de scolarité sont en général en zones urbaines). Partant de la réalité sociologique de la population rurale, il serait illusoire de faire porter trop d'espoir sur le privé pour assurer l'extension future de la scolarisation. Il reste que s'il est sans aucun doute utile d'incorporer l'enseignement privé au sein de la politique éducative nationale, il convient que l'offre publique d'éducation poursuive son dynamisme d'extension vers les zones rurales. Dans ces conditions, on peut s'attendre en 2010 que le pourcentage des élèves scolarisés dans les écoles où le financement est privé ne dépasse pas 8%.

Encadré N° 8

La construction d'une salle de classe équipée coûte 7000\$ en 2001 à l'entreprise. Ce coût actuel ne prend pas en compte le coût du logement des maîtres et de l'aménagement de l'espace scolaire : cantine, plantation d'arbres, forage, installation de lumière (plaques solaires en milieu rural notamment), etc. qui peuvent parfois se révéler indispensables pour le progrès de l'éducation pour tous dans le cas de la nécessaire adaptation de l'offre scolaire. Ces coûts sont l'objet de financement spécifique soit des familles, soit des collectivités locales, soit de l'Etat et de ses partenaires dans le cadre d'autres politiques sectorielles. Ce coût aurait pu être plus bas suivant l'approche communautaire où les populations peuvent participer, mais l'expérience a montré que l'utilisation de la main-d'œuvre non qualifiée doit être prudente si on veut mettre à la disposition des populations des ouvrages durables et réaliser ainsi des économies d'échelle.

ANNEXE 4 : TABLEAUX D'EVOLUTION DES INDICATEURS D'EDUCATION

TABLEAU 4: évolution du nombre de salles de classe de 1997 à 2001

ANNEES	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	TAMA	TAMA
PUBLIC	12 010	13 364	14 080	14 917	15 171	4,78%	4,78%
PRIVE	1 403	1 740	1 903	2 120	2 285	10,25%	10,25%
TOTAL	13 413	15 104	15 983	17 037	17 456	5,41%	5,41%

TABLEAU N°5: évolution des élèves (filles et garçons) de 1997 à 2001(public).

ANNEES	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	TAMA	TAMA
FILLES	263 180	277 859	292 808	306 586	326 097	4,38%	4,38%
GARCONS	407 595	420 682	435 182	448 504	466 783	2,75%	2,75%
TOTAL	670 775	698 541	727 990	755 090	792 880	3,40%	3,40%

TABLEAU N°6: évolution des élèves (filles et garçons) de 1997 à 2001 (privé).

	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	TAMA	TAMA
FILLES	27 860	32 637	37 269	41 191	45 947	10,52%	10,52%
GARCONS	39 472	46 513	51 134	55 879	62 464	9,61%	9,61%
TOTAL	67 332	79 150	88 403	97 070	108 411	9,99%	9,99%

TABLEAU N°7: évolution de l'examen du CEP de 1997 à 2001

ANNEES	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001
FILLES	45,99	45,84	67,05	43,4	57,61
GARCONS	53,88	49,48	66,43	51,79	65,69
TOTAL	49,99	48,6	65,1	48,24	62,25

TABLEAU N°8 évolution du concours d'entrée en sixième de 1997 à 2001

ANNEES	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001
FILLES	10,38	12,22	13,52	13,57	11,53
GARCONS	17,27	18,98	15,87	17,55	15,47
TOTAL	14,32	16,23	15,24	15,89	13,52

ANNEXE 5 : EVOLUTION DU BUDGET

Tableau 9 : EVOLUTION DU BUDGET DU MEBA (dotations)

DEPENSE	Année			
	1997	1998	1999	2000
Dépenses du Personnel	15 379 702 000	15 358 965 000	17 595 109 000	20 935 347 000
Dépenses de matériel	1 092 706 000	1 259 967 698	2 453 029 074	2 672 643 701
Transfert courant	2 315 115 000	1 655 267 910	2 342 426 660	2 259 761 100
Equip. Invest & Transfert en capital	12 720 117 000	15 560 894 610	14 367 688 936	17 097 091 000
Total	31 507 640 000	33 835 095 218	36 758 253 670	42 964 842 801

Tableau 10 : SITUATION D'EXECUTION DU PPTE 2000

LIBELLE	CREDITS OUVERTS (1)	CREDITS MOBILISES (2)	ENGAGEMENTS(3)	ECART(4)=(2-3)
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 480 300 000	2 634 064 000	2 633 861 430	202 5
MEBA	3 480 300 000	2 634 064 000	2 633 861 430	202 5
Construction et réfection d'infrastructures scolaires	2 848 300 000	2 343 064 000	2 343 064 403	-4
Equipement d'infrastructures scolaires	161 070 000	291 000 000	290 797 027	202 9
Viabilisation d'infrastructures scolaires	470 700 000	0	0	
MATIERES ET FOURNITURES	369 700 000	165 000 000	119 676 898	45 323 1
MEBA	369 700 000	165 000 000	119 676 898	45 323 1
Fonctionnement et Suivi-Evaluation	170 000 000	0	0	
Matériel didactique	199 700 000	165 000 000	119 676 898	45 323 1
DEPENSES DE PERSONNEL	250 000 000	74 770 000	136 041 700	-61 271 7
MEBA	250 000 000	74 770 000	136 041 700	-61 271 7
Pécules SND	250 000 000	74 770 000	136 041 700	-61 271 7
TOTAL	4 100 000 000	2 873 834 000	2 889 580 028	-15 746 0

Tableau 11 :SITUATION D'EXECUTION DU PPTE 2001

LIBELLE	DOTATION	ATTRIB
ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS D'Immeubles	6 860 000 000	6 859 964
Bâtiments Administratifs à usage technique	6 860 000 000	6 859 964
Construction de 140 écoles à trois classes	2 520 000 000	2 520 000
Construction de logements de maîtres	2 520 000 000	2 520 000
Construction de 100 CPAF	300 000 000	299 964
	<i>Attribution</i>	<i>299 964 232</i>
	<i>Reliquat</i>	<i>35 768</i>
Réalisation de 140 forages équipés	840 000 000	840 000
Construction de 140 latrines à 4 compartiments	280 000 000	280 000
Construction et équipement 10 bureaux d'inspection primaire	200 000 000	200 000
Réfection/réhabilitation de 40 infrastructures scolaires	200 000 000	200 000
ACQUISITIONS, ET GROSSES REPARATIONS DE MATERIEL ET MOBILIER	982 760 425	984 751

Matériel & outillage tech.(autre que bureau)	982 760 425	984 751
Equipement de salles de classes CPAF	400 000 000	400 000 000
Equipement d'infrastructures scolaires (clos)	290 797 027	290 797 027
Achat de matériel didactique	177 980 000	177 970 000
<i>Attribution</i>	<i>177 970 702</i>	<i>177 970 000</i>
<i>Reliquat</i>	<i>9 298</i>	
Achat de matériel didactique (clos)	113 983 398	113 983 398
DEPENSES DE PERSONNEL	250 000 000	250 000 000
Traitements et salaires	250 000 000	250 000 000
Pécules SND	250 000 000	250 000 000
ACHAT DE BIENS ET SERVICES	895 000 000	894 972 000
Fournitures	850 000 000	894 972 000
Achat de vivres pour cantines scolaires	400 000 000	399 972 000
<i>Attribution</i>	<i>399 972 967</i>	<i>399 972 000</i>
<i>Reliquat</i>	<i>27 033</i>	
Achat de fournitures pour élèves des zones déshéritées	450 000 000	450 000 000
Frais de transport et de mission	45 000 000	45 000 000
Transport,manutention, expertise & services Divers pour vivres cantines scol.	45 000 000	45 000 000
<i>Attribution</i>	<i>6 431 002</i>	<i>6 431 000</i>
<i>Reliquat</i>	<i>38 568 998</i>	<i>38 568 998</i>
TOTAL	8 987 760 425	8 987 688 000

Tableau 12 :ALLOCATIONS AU TITRE DU PPTE 2002

LIBELLE	DOTATION	ATTRIBUTION
ACQUISITIONS ET AMENAGEMENTS DE SOLS ET Sous-sols	600 000 000	
Terrains	600 000 000	
Réalisation de 10 forages équipés	600 000 000	
ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS D'IMMEUBLES	5 422 500 000	
Batiments administratifs à usage technique	5 422 500 000	
Construction de 100 Complexes Scolaires	3 500 000 000	
Construction de 60 CPAF	300 000 000	
Construction de 155 logements de maîtres	852 500 000	
Construction de 100 latrines à 2 blocs de 3 postes	240 000 000	
Construction et équipement 10 bureaux d'inspection primaire	200 000 000	
Réfection et réhabilitations de 60 infrastructures scolaires	330 000 000	
ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DE MATERIEL ET MOBILIER	571 500 000	
Matériel & Outillage tech. (autres que de bureau)	571 500 000	
Equipement de salles de classes et de CPAF	466 500 000	
Matériel didactique pour 300 écoles	105 000 000	

DEPENSES DE PERSONNEL	244 800 000	
Traitements et Salaires	244 800 000	
Pécules SND	244 800 000	
ACHAT DE BIENS ET SERVICES	1 351 200 000	
Fournitures	1 194 531 000	
Achat de fournitures (élèves des 20 provinces)	568 530 800	
Achat de vivres pour cantines scolaires	626 000 200	
Frais de transport et de mission	156 669 000	
Transport, manutention, expertise & services divers.	156 669 000	
TOTAL	8 190 000 000	